

**Procès-verbal de la deuxième réunion du
Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)
le mardi 7 février 2023
Salle Nouvel-Ontario et
par l'entremise de Microsoft Teams**

Présences :

Monique Aubin-Gagné	Conseillère scolaire
Sylvie Courchesne	Société de l'aide à l'enfance
Réjeanne Dénomme	École des Affaires et coordonnatrice des programmes techniques d'éducation spécialisée, Collège Boréal
Raymond Joannis	Conseiller scolaire
Monia Hachez	Réseau communautaire pour enfants

Absences motivées :

André Crépeau	Services canadiens de l'ouïe et président du Comité
Geneviève Rivard	Boussole
Tracy Rossini	Directrice exécutive de l'apprentissage
Michelle Cotnoir	Directrice du service de bien-être et inclusion

Membres du personnel :

Chantal Lafleur	Directrice du service de l'enfance en difficulté
-----------------	--

Observatrice :

Christine Martel	Représentante FÉESO
------------------	---------------------

Invité :

Daniel Bourgeois	Directeur du Service des finances et des achats
------------------	---

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Sylvie Courchesne propose, appuyée par M. Raymond Joanisse, que l'ordre du jour de la deuxième rencontre du 7 février 2023 soit adopté tel que modifié.

Adoptée

2. Adoption du procès-verbal de la deuxième réunion du 6 décembre 2022

Mme Réjeanne Dénommée propose, appuyée par Mme Monia Hachez, que l'ordre du jour de la deuxième rencontre du 6 décembre 2022 soit adopté.

Adoptée

3. Affaires découlant du procès-verbal

Adoption du procès-verbal de la deuxième réunion du 11 octobre 2022

Mme Sylvie Courchesne propose, appuyée par Mme Monia Hachez, que l'ordre du jour de la deuxième rencontre du 11 octobre 2022 soit adopté.

Adoptée

4. Mise à jour du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario

→ États financiers – budget révisé 2022-2023; Daniel Bourgeois

→ Mme Lafleur présente M. Daniel Bourgeois, Direction du Service des finances et des achats

M Bourgeois présente le budget révisé pour l'année 2022-2023, soumis au ministère d'Éducation le 15 décembre 2022. Le financement est basé sur l'effectif moyen de 5 722,75 élèves, ceci représente une baisse de 276 élèves.

Les revenus de fonctionnement sont à la hausse, mais ceci est basé sur notre vente de terrains et amortissement. La subvention pour l'enfance en difficulté est à la baisse, basée sur l'effectif moyen.

La subvention de base représente 36% du financement total que le conseil reçoit, et la deuxième plus grosse subvention est pour l'enfance en difficulté qui représente 13%. La subvention pour le bien-être et santé mentale est incluse dans un autre onglet.

Le tableau de revenus EED démontre une baisse de 246 000 \$ basé sur la réduction de nos effectifs.

Le Conseil doit reporter le montant calculé pour l'achat de matériel spécialisé qui n'a pas été dépensé au cours de l'année. En date du 31 août 2022, le montant reporté est 662 310 \$ qui sera ajouté à l'allocation de cette année de 245 273 \$.

Le conseil doit investir 1 171 993 \$ du budget de fonctionnement pour l'enveloppe de l'enfance en difficulté afin de répondre aux besoins de nos élèves.

La répartition des dépenses en EED démontre que la grande majorité, 13 200 000 \$, est dépensée sur nos éducateurs et enseignants aux centres de soutien et dans les classes distinctes.

Une subvention externe permet aux enseignants d'obtenir une qualification additionnelle en EED gratuitement et ceci ne fait pas partie du tableau de dépenses.

Les professionnels indiqués sur le tableau de répartition des dépenses EED sont tous des gens de l'interne (orthophonistes, travailleurs sociaux, intervenants ACA, etc.)

5. Mise à jour du service de l'enfance en difficulté

→ Éducatrice; appui linguistique avec les élèves dont la langue dominante est l'espagnol

Nous avons une éducatrice qui nous fournit avec un appui dans la langue espagnole pour nos nouveaux élèves hispaniques.

→ Comité directeur provincial pour le projet de lecture; Tracy Rossini, Directrice exécutive de l'apprentissage

Reporté à la prochaine rencontre

→ Achat de livres décodables pour les centres de soutien et les classes distinctes

Le rapport sur l'enquête « Le droit de lire » encourage l'utilisation des textes décodables de la maternelle à la 2^e année.

Le service EED reconnaît l'importance d'avoir des livres décodables et 2 collections de livres décodables seront distribuées dans nos centres de soutien et les classes distinctes de toutes nos écoles élémentaires.

→ Bell cause pour la cause, 25 janvier 2023

Au siège social un défi a été lancé pour savoir comment le personnel s'occupait de leur santé mentale. Des exemples d'autosoin ont été partagés. Mme Lafleur remercie l'équipe de Michelle Cotnoir pour leur beau travail.

6. Mise à jour du ministère de l'Éducation

→ Mise à jour; Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED)

Mme Lafleur souligne les points saillants suivants : selon les données de 2020-2021, 350 602 élèves (17,3% de tous les élèves) en province ont bénéficié de l'éducation en enfance en difficulté. De ces élèves 53% sont non identifiés par un CIPR. Des 164 899 d'élèves identifiés par un CIPR 34,1% étaient pour un trouble d'apprentissage et 15,7% pour l'autisme.

Le financement accordé au conseil scolaire pour l'évaluation professionnelle et programmes d'intervention en lecture a été utilisé pour des évaluations psychoéducatives, en orthophonie et l'achat des livres décodables.

Le MÉO fournit des subventions pour le tutorat afin de combler les lacunes en matière d'apprentissage.

Le CSN Nouvelon continue d'offrir de l'apprentissage pendant l'été en littératie, numératie et STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques).

Le programme de préparation aux débuts scolaires, qui fait partie du Programme ontarien des services en matière d'autisme s'agit d'un programme de renforcement des compétences et de soutien à la transition des jeunes de 3 à 5 ans qui s'appêtent à entrer à l'école pour la première fois.

Le ministère de la Santé s'occupe des services auxiliaires de santé dans les écoles. La note Politique/Programme n°81 qui touche directement de ceci est en mesure d'être révisée et réexaminée.

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) a été chargé de présenter au gouvernement des recommandations en matière d'accessibilité scolaire. Le comité d'élaboration des normes pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année a été chargé de fournir des recommandations en matière de réduction et de préventions des obstacles à l'accessibilité dans les écoles. Le MSAA et le MEO examinent actuellement ce rapport.

→ Mise à jour sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Mme Lafleur fait ressortir les points saillants du rapport du ministère de l'Éducation de novembre 2022.

Les six allocations des subventions EED se répartissent comme suit :

- L'allocation au titre du volet Éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (1,61 milliard de dollars)
- L'allocation différenciée au titre du volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté (1,21 milliard de dollars)
- La somme liée à l'équipement personnalisé (140,1 millions de dollars)
- La somme liée à l'incidence spéciale (142,0 millions de dollars)
- L'allocation au titre du volet Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (113,3 millions de dollars)
- L'allocation au titre du volet Expertise comportementale (37,3 millions de dollars)

7. Documents

- Communiqué NouvelonEnAction
- Mise à jour du CCMEED
- Mise à jour sur l'éducation de l'enfance en difficulté

8. Prochaine rencontre

- Le mardi 4 avril 2023

9. Levée de la séance

Mme Monique Aubin-Gagné propose la levée de séance, appuyée par Mme Sylvie Courchesne.

C. c. Stephen Simard, chef régional par intérim, ministère de l'Éducation
Lorraine Mainville, adjointe exécutive
Services de l'éducation de l'enfance en difficulté